

DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL DECLARATION DE MATCH AMICAL TOUTES CATEGORIES

Date du match

Heure du match

Ville du match :

Terrain :

Classement :

Club organisateur :

N° Affiliation

CLUB RECEVANT

CLUB VISTEUR

Niveau de Compétition le plus élevé des 2 équipes :

LA VALIDATION DE LA RENCONTRE EST PUBLIEE SUR LE SITE DU DISTRICT (<https://secretariat@meuse.fff.fr>)

ARBITRAGE :

La désignation d'un ou plusieurs arbitres entraîne automatiquement la pris en charge par l'organisateur des frais d'arbitrage liés à cette désignation lesquels devront être réglés sur place aux intéressés.

Les matchs peuvent être dirigés par les arbitres du club, compte tenu d'une part, du niveau des équipes en présence et d'autres part, du niveau des arbitres (FFF - Ligue - District).

Le club propose les arbitres suivants qu'il a contacté :

Nombre d'arbitre(s) proposé(s) par le club

Arbitre Central (Nom) :

Assistant N° 1 (Nom) :

Assistant N° 2 (Nom) :

Nombre d'arbitre à désigner par la CRA :

Dans tous les cas, la désignation sera officialisée par la Commission Départementale des Arbitres

VAIDATION :

Ce document doit être envoyé au minimum **4 jours** avant la date du match au secrétariat :

secretariat@meuse.fff.fr